États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 août 2024

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	31 août 2024	31 août 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	12 726 \$	9 972 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	356	181
Intérêts à recevoir	2	1
Dividendes à recevoir	13	18
Montant à recevoir à l'émission de parts	48	_
Actifs dérivés	80	6
Total de l'actif Passif	13 225	10 178
Passif courant		
Passif courant Passifs dérivés	4	6
Total du passif	4	6
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	13 221 \$	10 172 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	13 221 \$	10 172 4
par catégorie		
Catégorie Plus	751 \$	1 030 \$
Catégorie Plus T4	- \$	- \$
Catégorie Plus T6	- \$	- \$
Catégorie Plus-H	71 \$	58 \$
Catégorie Plus-H T4	- \$	- 9
Catégorie Plus-H T6	- \$	- 9
Catégorie Plus-F	119 \$	96 9
Catégorie Plus-F T4	- \$	- 9 - 9
Catégorie Plus-F T6 Catégorie Plus-FH	- \$ 2 \$	2 9
Catégorie Plus-FH T4	- \$	_ 9
Catégorie Plus-FH T6	- \$ - \$	- 3 - 3
Catégorie Plus-N	- \$ - \$	- Q
Catégorie Plus-N T4	- \$	- 3
Catégorie Plus-N T6	- \$	- 3
Catégorie Plus-NH	- \$	- 3
Catégorie Plus-NH T4	- \$	- 9
Catégorie Plus-NH T6	- \$	- 9
Catégorie O	6 709 \$	5 641 9
Catégorie OH	5 569 \$	3 345 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie Plus	13,56 \$	10,92 \$
Catégorie Plus T4	14,13 \$	11,81
Catégorie Plus T6	12,20 \$	10,39
Catégorie Plus-H	14,67 \$	11,87
Catégorie Plus-H T4	12,56 \$	10,56
Catégorie Plus-H T6	10,78 \$	9,32 \$
Catégorie Plus-F	15,30 \$	12,32 \$
Catégorie Plus-F T4	15,34 \$	12,63 \$
Catégorie Plus-F T6	13,31 \$	11,17
Catégorie Plus-FH	17,85 \$	14,43 \$
Catégorie Plus-FH T4	13,89 \$	11,61
Catégorie Plus-FH T6	12,10 \$	10,22 \$
Catégorie Plus-N	21,00 \$	16,72
Catégorie Plus-N T4	15,34 \$	12,63
Catégorie Plus-N T6	13,31 \$	11,17
Catégorie Plus-NH	18,81 \$	15,22 9
Catégorie Plus-NH T4 Catégorie Plus-NH T6	13,89 \$	11,61
	12,10 \$ 16,26 \$	10,22 S 13,11 S
Catégorie O		

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 août 2024 et 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 août 2024	501	531
31 août 2023	281	296

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 août 2024	_	531	_	_
31 août 2023	-	296	-	-

^{*} Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 17 avril 2016 (la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-H	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T6	31 mai 2016
Catégorie O	16 mai 2016
Catégorie OH	25 mai 2016

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	31 août 2024	31 août 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	15 \$	7 \$
Revenu de dividendes Profit (perte) sur dérivés	203 (86)	163 (187)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements	(00)	(107)
et de dérivés	405	(102)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(9)	(6)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des		
placements et des dérivés	2 072	1 809
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	2 600	1 684
Autres produits	(0)	0
Profit (perte) de change sur la trésorerie Revenu tiré du prêt de titres ±	(2) 1	9
Tovolia and da proc do ando 2	(1)	10
Charges (note 6)	(1)	10
Frais de gestion ±±	17	19
Frais d'administration fixes ±±±	1	1
Honoraires versés aux membres du comité d'examen		
indépendant Coûts de transaction ±±±±	4	_ 1
Retenues d'impôt (note 7)	22	14
	44	35
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	(1)	_
	43	35
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	2 556	1 659
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux	2 330	1 039
porteurs de parts rachetables, par catégorie (à		
l'exclusion des distributions)		
Catégorie Plus	202 \$	169 \$
Catégorie Plus T4 Catégorie Plus T6	- \$ - \$	- \$ - \$
Catégorie Plus-H	14 \$	7 \$
Catégorie Plus-H T4	- \$	- \$
Catégorie Plus-H T6	- \$	- \$
Catégorie Plus-F	26 \$	16 \$
Catégorie Plus-F T4 Catégorie Plus-F T6	- \$ - \$	- \$ - \$
Catégorie Plus-FH	- \$	- \$
Catégorie Plus-FH T4	- \$	- \$
Catégorie Plus-FH T6	- \$	- \$
Catégorie Plus-N	- \$	- \$
Catégorie Plus-N T4 Catégorie Plus-N T6	- \$ - \$	- \$ - \$
Catégorie Plus-NH	- \$ - \$	- \$ - \$
Catégorie Plus-NH T4	- \$	- \$
Catégorie Plus-NH T6	- \$	- \$
Catégorie O	1 402 \$	1 020 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période,	912 \$	447 \$
par catégorie		
Catégorie Plus	73	97
Catégorie Plus T4 Catégorie Plus T6	-	_
Catégorie Plus-H	5	5
Catégorie Plus-H T4	_	_
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie Plus-F	8	8
Catégorie Plus-F T4	-	_
Catégorie Plus-F T6 Catégorie Plus-FH	_	_
Catégorie Plus-FH T4	_	_
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
	_	-
Catégorie Plus-NH		
Catégorie Plus-NH	-	_
	- - -	- - -
Catégorie Plus-NH Catégorie Plus-NH T4	- - 414 282	- - - 457 254

	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie Plus	2,76 \$	1,74 \$
Catégorie Plus T4	2,79 \$	1,87 \$
Catégorie Plus T6	2,43 \$	1,67 \$
Catégorie Plus-H	2,79 \$	1,38 \$
Catégorie Plus-H T4	2,39 \$	1,12 \$
Catégorie Plus-H T6	2,01 \$	0,96 \$
Catégorie Plus-F	3,16 \$	2,06 \$
Catégorie Plus-F T4	3,20 \$	2,10 \$
Catégorie Plus-F T6	2,80 \$	1,88 \$
Catégorie Plus-FH	3,60 \$	1,85 \$
Catégorie Plus-FH T4	2,73 \$	1,43 \$
Catégorie Plus-FH T6	2,48 \$	1,24 \$
Catégorie Plus-N	4,29 \$	2,72 \$
Catégorie Plus-N T4	3,20 \$	2,10 \$
Catégorie Plus-N T6	2,80 \$	1,88 \$
Catégorie Plus-NH	3,59 \$	1,81 \$
Catégorie Plus-NH T4	2,73 \$	1,43 \$
Catégorie Plus-NH T6	2,48 \$	1,24 \$
Catégorie O	3,39 \$	2,23 \$
Catégorie OH	3,23 \$	1,76 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 août 2	024	31 août 2	023
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 \$	100,0	1 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	_	_	_	_
Retenues d'impôt Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	-	-	-	-
Revenu tiré du prêt de titres	1 \$	100,0	1 \$	100,0

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	1,60 %
Catégorie Plus T4	1,60 %
Catégorie Plus T6	1,60 %
Catégorie Plus-H	1,60 %
Catégorie Plus-H T4	1,60 %
Catégorie Plus-H T6	1,60 %
Catégorie Plus-F	0,60 %
Catégorie Plus-F T4	0,60 %
Catégorie Plus-F T6	0,60 %
Catégorie Plus-FH	0,60 %
Catégorie Plus-FH T4	0,60 %
Catégorie Plus-FH T6	0,60 %
Catégorie Plus-N	0,60 %
Catégorie Plus-N T4	0,60 %
Catégorie Plus-N T6	0,60 %
Catégorie Plus-NH	0,60 %
Catégorie Plus-NH T4	0,60 %
Catégorie Plus-NH T6	0,60 %
Catégorie O	0,00 %
Catégorie OH	0,00 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	0,10 %
Catégorie Plus T4	0,10 %
Catégorie Plus T6	0,10 %
Catégorie Plus-H	0,10 %
Catégorie Plus-H T4	0,10 %
Catégorie Plus-H T6	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,07 %
Catégorie Plus-F T4	0,07 %
Catégorie Plus-F T6	0,07 %
Catégorie Plus-FH	0,07 %
Catégorie Plus-FH T4	0,07 %
Catégorie Plus-FH T6	0,07 %
Catégorie Plus-N	0,07 %
Catégorie Plus-N T4	0,07 %
Catégorie Plus-N T6	0,07 %
Catégorie Plus-NH	0,07 %
Catégorie Plus-NH T4	0,07 %
Catégorie Plus-NH T6	0,07 %
Catégorie O	S. O.
Catégorie OH	S. O.

±±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	3	4
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	_	_
Payé à CIBC World Markets Corp.	_	_
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	2	3
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	_	_

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catég	gorie Plus	Parts de catégo	rie Plus T4	Parts de catégo	rie Plus T6	Parts de catégorie Plus-H	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net								
attribuable aux porteurs de parts rachetables		400.0		•		•		7.0
(à l'exclusion des distributions)	202 \$	169 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	14 \$	7 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Remboursement de capital	(1)	(1)	_	_	_	_	_	_
nemboursement de capital	(1)	(1)				_		
Transactions sur parts rachetables	(.)	(1)						
Montant reçu à l'émission de parts	105	149	_	_	_	_	_	_
Montant reçu au réinvestissement des distributions	1	1	_	_	_	_	_	_
Montant payé au rachat de parts	(586)	(221)	_	_	_	_	(1)	_
	(480)	(71)	-	-	-	-	(1)	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux								
porteurs de parts rachetables	(279)	97	-	-	-	-	13	7
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début								
de la période	1 030	933	-				58	51
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	754 ¢	1 020 0	ė	œ.	÷	- \$	74 6	E0 ¢
ue la pelloue	751 \$	1 030 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	71 \$	58 \$
Parta rachetables émises et en circulation (note 5)								
Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023								
	0.4	404					-	-
Solde au début de la période Parts rachetables émises	94 10	101 16	-	_	-	_	5	5
	10	10	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	104	117					5	
Parts rachetables rachetées	(49)	(23)	_	_	_	_	- -	5
Solde à la fin de la période	55	94					5	5
ooldo d la lili do la poriodo	- 00	34						
	B		Parts de catégorie Plus-H T6		Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4	
	Parts de categor	1e Plus-H 14	Parts de catedor	IE PIUS-H 16	Parts de catedo	orie Pius-F	Parts de catedor	IE PIUS-F 14
	Parts de catégor							
Augmentation (diminution) do Partif not	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net								
attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)								
attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024 26 \$	31 août 2023 16 \$	31 août 2024	31 août 2023
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	26 \$ (1) (1)	31 août 2023 16 \$ (1)	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$ 	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) 8	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) 8 1	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) 8 1 (11)	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44)	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$ 	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) 8 1	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	26 \$ (1) (1) 8 1 (11) (2)	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) 8 1 (11)	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44)	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (1) 8 1 (11) (2) 23	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	26 \$ (1) (1) 8 1 (11) (2)	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (1) 8 1 (11) (2) 23	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (1) 8 1 (11) (2) 23 96	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2 17	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (note 5)	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (1) 8 1 (11) (2) 23 96	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2 17	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (1) 8 1 (11) (2) 23 96 119 \$	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2 17 79 96 \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023 Solde au début de la période	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (1) 8 1 (11) (2) 23 96 119 \$	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2 17 79 96 \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023 Solde au début de la période Parts rachetables émises	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (1) 8 1 (11) (2) 23 96 119 \$	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2 17 79 96 \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023 Solde au début de la période Parts rachetables émises	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (8 1 (11) (2) 23 96 119 \$	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2 17 79 96 \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023 Solde au début de la période Parts rachetables émises Parts rachetables émises Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$ - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (1) 8 1 (11) (2) 23 96 119 \$ 8 1 - 9	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2 17 79 96 \$ 8 4 4 - 12	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡ Du revenu de placement net Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023 Solde au début de la période Parts rachetables émises	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$ - \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$	31 août 2024 26 \$ (1) (1) (8 1 (11) (2) 23 96 119 \$	31 août 2023 16 \$ (1) (1) 45 1 (44) 2 17 79 96 \$	31 août 2024 - \$	31 août 2023 - \$

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-F T6		Parts de catégorie Plus-FH		Parts de catégorie Plus-FH T4		Parts de catégorie Plus-FH T6	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 202
Augmentation (diminution) de l'actif net								
attribuable aux porteurs de parts rachetables				_		_		
(à l'exclusion des distributions)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux								
porteurs de parts rachetables	-	-	-	_	-	_	-	_
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		_	2	2	_	_		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin	<u>-</u>				<u> </u>			
de la période	- \$	- \$	2 \$	2 \$	- \$	- \$	- \$	_
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 31 août 2024 et 2023								
Solde au début de la période	_	_	_	_	_	_	_	_
Parts rachetables émises	_	_	_	_	_	_	_	_
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	_	-	-	-	_
	-	_	-	-	-	-	-	_
Parts rachetables rachetées	_	_		_	_		_	
Solde à la fin de la période	_	-		-	_	-		
	Parts de catégo	orie Plus-N	Parts de catégorie Plus-N T4		Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie Plus-NH	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 202
Augmentation (diminution) de l'actif net								
attribuable aux porteurs de parts rachetables								
(à l'exclusion des distributions)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	_
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux								
porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début								
de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin								
de la période	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	_
Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023								
Solde au début de la période	_	_	_	_	_	_	_	_
Parts rachetables émises	_	_	_	_	_	_	_	_
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	_	_	_	_	_	_	_	_
		_	_	_	_	_	_	_
Parts rachetables rachetées	_	_	_	_	_	_	_	_

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégori	e Plus-NH T4	Parts de catégori	Parts de catégorie Plus-NH T6		Parts de catégorie O		gorie OH
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net								
attribuable aux porteurs de parts rachetables								
(à l'exclusion des distributions)	- \$	- \$	- \$	- \$	1 402 \$	1 020 \$	912 \$	447 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	-	-	-	_	(111)	(84)	(64)	(48)
	-	-	_	-	(111)	(84)	(64)	(48)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	_	_	_	-	1 626	1 809	2 167	392
Montant reçu au réinvestissement des distributions	_	_	_	-	111	83	64	48
Montant payé au rachat de parts	_	_	_	-	(1 960)	(2 464)	(855)	(375)
	_	_	_	_	(223)	(572)	1 376	65
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	_	_	_	_	1 068	364	2 224	464
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	_	_	_	_	5 641	5 277	3 345	2 881
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	- \$	- \$	- \$	- \$	6 709 \$	5 641 \$	5 569 \$	3 345 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 août 2024 et 2023								
Solde au début de la période	_	_	_	_	430	480	257	251
Parts rachetables émises	_	_	_	_	110	158	144	34
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	_	_	_	_	9	7	5	4
	_	_	_	_	549	645	406	289
Parts rachetables rachetées	_	_	_	_	(136)	(215)	(60)	(32)
Solde à la fin de la période	-	_	-	-	413	430	346	257

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2023, le Mandat disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2033 à 2043
274	_

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	31 août 2024	31 août 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à		
l'exclusion des distributions)	2 556 \$	1 659 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	2	(9)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements		
et de dérivés	(405)	102
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des		
placements et des dérivés	(2 072)	(1 809)
Achat de placements	(3 146)	(3 803)
Produits de la vente de placements	2 793	4 436
Intérêts à recevoir	(1)	(1)
Dividendes à recevoir	5	2
	(268)	577
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	3 858	2 395
Montant payé au rachat de parts	(3 413)	(3 104)
Distributions versées aux porteurs de parts	_	(1)
	445	(710)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la		
période	177	(133)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(2)	9
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	181	305
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	356 \$	181 \$
Intérêts recus	14 \$	6 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	186 \$	151 \$

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2024

Titre	de dollars) 42 67 56 55 77 691 32 97 47 40 67 283	de dollars) 60 66 73 42 81 759 68 150 52 77 62 409	5,7 %
Dollarama inc. South Author Corp. Author Aut	56 55 77 691 32 97 47 40 67 283	73 42 81 759 68 150 52 77 62 409	
Services financiers Stantec Inc. Stantec Inc.	55 77 691 32 97 47 40 67 283	42 81 759 68 150 52 77 62 409	
Biens de consommation de base 10yota Motor Corp. 3 200	691 32 97 47 40 67 283 25 29	759 68 150 52 77 62 409	
Alimentation Couche-Tard Inc. 703 36 54 3 3 54 3 3 3 54 4 4 4 4 4 4 4 4	32 97 47 40 67 283	68 150 52 77 62 409	
Services financiers Services financiers Services financiers Services financiers Stantec Inc. 400 44 44 44 44 44 44	97 47 40 67 283 25 29	150 52 77 62 409	3,1 %
Energie ASML Holding NV 124 Canadian Natural Resources Ltd. 1 000 54 49 ASR Nederland NV 790 Suncor Énergie Inc. 800 36 44 NXP Semiconductors NV 223 NXP Semiconductors NV 1 750 1 750 1 750 Services financiers Brookfield Corp., catégorie A 995 52 68 50 8 Singapour (note 10) CapitaL and Integrated Commercial Trust 12 800 Industrie DBS Group Holdings Ltd. 1 100 1 100 1 100 Stantec Inc. 400 44 44 0,3 % 3 Espagne (note 10) 1 2800	97 47 40 67 283 25 29	150 52 77 62 409	3,1 %
ASR Nederland NV 790	47 40 67 283 25 29	52 77 62 409	3,1 %
90 93 0,7 % Universal Music Group NV 1.750	283 25 29	62 409	3,1 %
Services financiers Services financiers	283 25 29	409	3,1 %
Brookfield Corp., catégorie A 995 52 68 52 68 0,5 % 8 Singapour (note 10) Capital and Integrated Commercial Trust 12 800 Industrie DBS Group Holdings Ltd. 1 100 Stantec Inc. 400 44 44 0,3 % 3 Espagne (note 10)	25 29		3,1 %
52 68 0,5 % Capital and Integrated Commercial Trust 12 800	29	00	
Industrie DBS Group Holdings Ltd. 1 100 Stantec Inc. 400 44 44 44 44 0,3 % 3 Espagne (note 10)	29	28	
44 44 0,3 % ³ Espagne (note 10)	54	41	
	U-7	69	0,5 %
Materiaux Inergroia SA 3.946	50	7.5	
Franco-Nevada Corp. 317 56 52 Industria de Diseño Textil SA 940	50 50	75 69	
Ressources Teck Life, catégorie B 700 45 45	100	144	1,1 %
101 97 0,8 % 7 Suède (note 10)			
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES 363 424 3,2 % Atlas Copco AB, catégorie A 2 002	35	49	
ACTIONS INTERNATIONALES	35	49	0,4 %
Australie (note 10) 4 Royaume-Uni (note 10) BHP Group Ltd. 2 000 79 74 3i Group PLC 2 182	44	123	
BHP Group Ltd. 2 000 79 74 3i Group PLC 2 182 79 74 0,6 % AstraZeneca PLC 493	77	116	
3 Autriche (note 10) BAE Systems PLC 4 400	78	106	
Erste Group Bank AG 700 49 52 BP PLC 6 592	45	50	
49 52 0,4 % Compass Group PLC 1 156 JD Sports Fashion PLC 18 753	35 48	49 46	
*Belgique (note 10) London Stock Exchange Group PLC 335	43	61	
Solvay SA 2 260 121 107 Shell PLC 1 474	54	70	
121 107 0,8 % Smith & Nephew PLC 2 268 2 Danemark (note 10) SSE PLC 1 300	47	47	
*Danemark (note 10) SSE PLC 1 300 Novo Nordisk AS, catégorie B 962 75 180 Unilever PLC 806	40 52	43 70	
75 180 1,4 % Vistry Group PLC 2 073	39	50	
³ France (note 10)	602	831	6,3 %
Air Liquide SA 251 52 63 9 États-Unis (note 10)			
Airbus SE 293 40 61 Services de communications AXA SA 1 214 41 62 Alphabet Inc. catégorie A 1 152			
AVA SA 1 214 41 62 Alphabet Inc., catégorie A 1 152 Edenred 560 46 32 Alphabet Inc., catégorie C 746	104 93	254 166	
L'Oréal SA 85 46 50 Meta Platforms Inc., catégorie A 405	123	284	
Rexel SA 980 29 34 TKO Group Holdings Inc. 270	29	43	
Sanoti SA 515 64 78 <u>Verizon Communications Inc. 1 325</u> Schneider Electric SE 220 52 75	70	75	
Vinci SA 300 49 48 Consommation discrétionnaire	419	822	6,2 %
419 503 3,8 % Amazon com Inc. 1 586	279	382	
³ Allemagne (note 10) AutoZone Inc. 14	42	60	
HeidelbergCement AG 290 40 42 Chipotle Mexican Grill Inc. 1 030 Merck KGaA 187 42 49 Lengar Carre catégorie A 344	44	78	
Merck KGAA 187 42 49 Lennar Corp., catégorie A 344 Muenchener Rueckversicherungs- O'Reilly Automotive Inc. 42	38 50	84 64	
Gesellschaft AG, actions nominatives 80 32 58 Planet Fitness Inc. catégorie A 540	51	59	
114 149 1,1 % PulteGroup Inc. 480	46	85	
⁵ Hong Kong (note 10) Royal Caribbean Cruises Ltd. 307 AIA Group Ltd. 6 000 60 57	60 610	68 880	6,7 %
	010	000	0,7 70
³ Irlande (note 10) Celsius Holdings Inc. 750	60	38	
AIB Group PLC 4 300 24 35 Constellation Brands Inc., catégorie A 175	49	57	
ICON PLC 125 28 54 Monster Beverage Corp. 1 268 Trane Technologies PLC 228 43 111 Walmart Inc. 1 290	81 89	81	
95 200 1,5 %	279	134 310	2,3 %
3 Italie (note 10) Énergie		010	
<u>Ferrari NV 111 26 74</u> Chevron Corp. 514	79	103	
26 74 0,6 % ConocoPhillips Co. 502	39	77 50	
6 Japon (note 10) Exxon Mobil Corp. 369 Alignometric Coulog 600 33 31 Phillips 66 229	46 24	59 43	
Ajinomoto Co. Inc. 600 33 31 Phillips 66 229 Bridgestone Corp. 700 38 37 Schlumberger Ltd. 777	39	46	
Hoya Corp. 292 53 55	227	328	2,5 %
Inpex Corp. 2 100 32 42 Services financiers			_
Keyence Corp. 100 67 64 Ameriprise Financial Inc. 116 Mitsubishi Electric Corp. 2 400 33 54 Bank of America Corp. 1 853	34 79	70 102	
Nintendo Co. Ltd. 800 49 58 Blackstone Inc. 516	79 71	99	
Nippon Telegraph & Telephone Corp. 32 025 45 46 Fiserv Inc. 333	44	78	
Obayashi Corp. 2 900 44 50 Goldman Sachs Group Inc. (The) 136	68	94	

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
JPMorgan Chase & Co.	665	121	201	
Mastercard Inc., catégorie A	281	110	183	
MSCI Inc.	91	62	71	
Piper Sandler Cos.	160	31	59	
Progressive Corp. (The)	258	74	88	
Reinsurance Group of America Inc.	180	36	54	
Unum Group	579	30	43	
Visa Inc., catégorie A	452	115	168	
Wells Fargo & Co.	1 750	112	138	
	_	987	1 448	10,9 %
Soins de santé				
Abbott Laboratories	518	73	79	
Boston Scientific Corp.	806	54	89	
Cencora Inc.	176	29	57	
Dexcom Inc.	343	52	32	
Eli Lilly and Co.	169	96	219	
Exact Sciences Corp.	763	61	63	
Humana Inc.	109	61	52	
Intuitive Surgical Inc.	148	68	98	
Thermo Fisher Scientific Inc.	157	105	130	
UnitedHealth Group Inc.	210	98	167	
	_	697	986	7,5 %
Industrie				
Ametek Inc.	257	36	59	
Deere & Co.	130	75	67	
Emerson Electric Co.	375	57	53	
Honeywell International Inc.	260	67	73	
Parker-Hannifin Corp.	127	42	103	
Republic Services Inc.	288	43	81	
Rockwell Automation Inc.	149	55	55	
Watsco Inc.	87	45	56	
	_	420	547	4,1 %
Technologies de l'information				
Adobe Inc.	150	102	116	
Analog Devices Inc.	255	69	81	
Apple Inc.	1 917	329	592	
Broadcom Inc.	870	123	191	
Cadence Design Systems Inc.	167	42	60	

		Coût moyen	Juste valeur	0/ 1
Titre	Nombre d'actions	(en milliers	(en milliers	% de
		de dollars)	de dollars)	l'actif net
Intuit Inc.	111	60	94	
Keysight Technologies Inc.	190	41	39	
Manhattan Associates Inc.	187	39	67	
Microchip Technology Inc.	524	44	58	
Microsoft Corp. NVIDIA Corp.	1 165 3 840	330 92	655 618	
Roper Technologies Inc.	3 040 82	92 52	61	
ServiceNow Inc.	102	52 77	118	
Synopsys Inc.	163	77 74	110	
Зупорѕуѕ пс.	100			04.7.0/
	_	1 474	2 864	21,7 %
Matériaux	4.500	40	00	
Graphic Packaging Holding Co. Linde PLC	1 532	46	62	
	142 165	70 70	91 82	
Sherwin-Williams Co. (The)	100			4.0.0/
	_	186	235	1,8 %
Immobilier	0.40	00	7.4	
American Tower Corp.	246	63	74	
Equinix Inc.	53	54	60	
Jones Lang LaSalle Inc.	153	52	53	4.4.0/
	_	169	187	1,4 %
Services publics				
CMS Energy Corp.	420	35	38	
	_	35	38	0,3 %
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES	_	5 503	8 645	65,4 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		8 306	12 302	93,1 %
TOTAL DES ACTIONS		8 669	12 726	96,3 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le	_			
coût moyen		(7)		
TOTAL DES PLACEMENTS	_	8 662	12 726	96,3 %
Actifs dérivés	_		80	0,6 %
Passifs dérivés			(4)	(0,0) %
Autres actifs, moins les passifs			419	3,1 %
		_	419	3,1 70
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			13 221	100,0 %
			1 1 1 1 1 1	

¹⁻⁹Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

										Profit (perte)
Nº de réf. du		Note de						Cours du	Cours du	latent(e)
contrat de		crédit de la	Date de	Devise		Devise		change à	change de	(en millièrs
couverture**	Contrepartie	contrepartie*	règlement	achetée	Valeur nominale	vendue	Valeur nominale	terme	clôture	de dollars)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	859	CAD	779	0,907	0,912	
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	513	CAD	470	0,915	0,912	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	346	CAD	315	0,909	0,912	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	11	CAD	10	0,907	0,912	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	7	CAD	6	0,915	0,912	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	5	CAD	4	0,907	0,911	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	4	CAD	4	0,908	0,913	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	-	CAD	-	0,900	0,900	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	_	CAD	_	0,889	0,889	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	_	CAD	_	0,917	0,917	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	AUD	_	CAD	_	0,917	0,917	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	29 986	AUD	33 179	1,106	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	712	AUD	778	1,094	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	643	AUD	704	1,095	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	574	AUD	628	1,094	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	485	AUD	536	1,106	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	390	AUD	431	1,106	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	11	AUD	12	1,106	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	9	AUD	10	1,094	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	8	AUD	9	1,096	1,097	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	7	AUD	7	1,094	1,097	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	6	AUD	7	1,107	1,096	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	_	AUD	_	1,080	1,080	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	_	AUD	_	1,087	1,087	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	_	AUD	_	1,111	1,111	_
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	_	AUD	_	1,118	1,118	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	10 564	CAD	2 130	0,202	0,200	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	5 913	CAD	1 201	0,203	0.200	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	5 882	CAD	1 188	0,202	0,200	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	5 645	CAD	1 144	0,203	0,200	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	138	CAD	28	0,202	0,200	_

Nº de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte, latent(e, (en milliers de dollars,
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	77	CAD	16	0,203	0,200	uo uonuro,
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	76	CAD	15	0,202	0,200	-
2 2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK DKK	74 4	CAD CAD	15 1	0,203	0,200	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	DKK	2	CAD	- -	0,201 0,201	0,201 0,201	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	2	CAD	_	0,202	0,202	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	DKK	2	CAD	_	0,204	0,199	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	68 992	DKK	342 913	4,970	5,005	1
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	4 356	DKK	21 666	4,973	5,005	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	CAD CAD	2 190 1 917	DKK DKK	10 832 9 448	4,946 4,930	5,005 5,005	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1 567	DKK	7 824	4,994	5,005	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1 316	DKK	6 511	4,949	5,005	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	896	DKK	4 455	4,970	5,005	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	57	DKK	281	4,973	5,005	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	25	DKK	123	4,970	5,004	-
2 2	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	CAD CAD	22 21	DKK DKK	106 106	4,929 4,994	5,006 5,006	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	19	DKK	95	4,945	5,005	_
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	17	DKK	83	4,949	5,006	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	2	DKK	8	4,962	4,994	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1	DKK	3	4,966	4,966	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1	DKK	3	4,949	5,034	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	CAD CAD	1	DKK DKK	3 2	4,925 5,000	5,019 5,000	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	530 042	EUR	353 241	0,666	0,671	4
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	13 967	EUR	9 261	0,663	0,671	_
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	13 622	EUR	9 037	0,663	0,671	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	13 166	EUR	8 702	0,661	0,671	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	10 290	EUR	6 891	0,670	0,671	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	CAD CAD	7 164 6 887	EUR EUR	4 740 4 590	0,662 0,666	0,671 0,671	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	190	EUR	126	0,666	0,671	_
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	174	EUR	116	0,663	0,671	_
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	145	EUR	96	0,661	0,671	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	139	EUR	93	0,670	0,671	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	111	EUR	74	0,663	0,671	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	CAD CAD	91 5	EUR EUR	60 3	0,662 0,663	0,671 0,672	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	4	EUR	3	0,662	0,672	_
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	4	EUR	3	0,670	0,672	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	3	EUR	2	0,663	0,672	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	3	EUR	2	0,663	0,671	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	GBP	27	CAD	48	1,781	1,769	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	GBP CAD	1 327 205	CAD GBP	1 187 005	1,781 0,572	1,767 0,565	(4
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	5 297	GBP	3 014	0,572	0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	4 251	GBP	2 430	0,572	0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	3 845	GBP	2 174	0,566	0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	3 832	GBP	2 180	0,569	0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	3 637	GBP	2 047	0,563	0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	CAD CAD	117 75	GBP GBP	67 43	0,572 0,569	0,565 0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	73	GBP	41	0,561	0,565	_
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	48	GBP	27	0,566	0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	2	GBP	1	0,570	0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	2	GBP	1	0,562	0,565	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1	GBP	1	0,566	0,566	-
5 5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25 2024/09/25	HKD	2 293	CAD CAD	404	0,176	0,173	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25	HKD HKD	1 865 30	CAD	329 5	0,176 0,176	0,173 0,173	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	HKD	24	CAD	4	0,176	0,173	_
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	HKD	1	CAD	_	0,173	0,173	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	HKD	1	CAD	-	0,179	0,179	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	22 660	HKD	128 721	5,681	5,785	
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1 279	HKD	7 336	5,734	5,785	
5 5	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	CAD CAD	475 398	HKD HKD	2 698 2 302	5,678 5,785	5,785 5,785	•
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	294	HKD	1 672	5,765	5,785	
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	261	HKD	1 484	5,676	5,785	
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	251	HKD	1 448	5,779	5,785	
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	15	HKD	88	5,734	5,787	
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	8	HKD	46	5,681	5,781	
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	5	HKD	29	5,790	5,790	
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ Δ-1+	2024/09/25	CAD	3	HKD	20	5,801 5,680	5,784 5,783	
5 5	Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+ A-1+	2024/09/25 2024/09/25	CAD CAD	3	HKD HKD	19 18	5,680 5,672	5,783 5,778	-
					J	HKD	2	5,674	5,776 5,810	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	_	111/17	,		20111	-

Control Cont	N° de réf. du		Note de						Coura du	Coura du	Profit (perte)
S. Bark of New York Marker (Trip), New York A-1+ 2024/0025 CAD	contrat de	•									latent(e) (en milliers
S Bank of New York Morter (The), New York						Valeur nominale		Valeur nominale			de dollars)
S Birk of New York Mortin, The New York Assert Child New York Assert Child New York Mortin, The New York Mortin, T						-		1	,		_
6 Bank of New York Marker (Time), New York A-1+ 2024/19025 PyY 649 570 CAD 7 0,009 0,009 CAD 6 Bank of New York Marker (Time), New York A-1+ 2024/19025 PyY 2020 CAD 7 0,009 0,000 CAD						-		•			-
6 Barrier Of New York Index Conf. New York New Y						-					-
6 Bark of New York Infection (Title), New York A-1+ 2024/00025 CAD 20 0.00 D. 0.00		, ,,									-
Bested New York Deletion (Ties), New Yorks A-1+ 2024-99025 CAD Bested New York Deletion (Ties), New Yorks A-1+ 2024-99025 CAD Bested New York Deletion (Ties), New Yorks A-1+ 2024-99025 CAD Bested New York Deletion (Ties), New Yorks Bested N		Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25		8 376	CAD				-
6 Berker of New York Deliver Trial, New York 6 Berker of New York Deliver Trial, New York 6 Berker of New York Deliver Trial, New York 6 Berker of New York Deliver Trial, New York 6 Berker of New York Deliver Trial, New York 6 Berker of New York Deliver Trial, New York 7 Berker of New York Deliver Trial, New York 7 Berker of New York Deliver Trial, New York 8 Berker of New York Deliver Trial, New York 8 Berker of New York Deliver Trial, New York 9 Berker of New York	6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	JPY	229	CAD	2	0,009	0,009	-
Bush of New York Molen (The), New York Bush of New York Molen (The), New York Bush of New York Molen (The), New York A 1-1 2004/0905 CAD 3 537 JPY 573 604 033 105,255 108,219	6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	290 208	JPY	30 836 071	106,255	108,219	5
6 Bank of New York Males (Tite), New York 6 How York Males (Tite), New York 6 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite), New York 7 Bank of New York Males (Tite	6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	11 039	JPY	1 185 723	107,408	108,219	_
6 Bark of New York Mallor (Tite), New York	6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	10 600	JPY	1 127 160	106,339	108,219	_
Bark of New York Mallor (The), New York			A-1+		CAD		JPY				_
6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Hank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 6 Bank of New York Mallon (The), New York 7 Bank of New York Mallon (The), New York 7 A.1+ 7 2024/19255 CAD 7 Bank of New York Mallon (The), New York 7 A.1+ 7 2024/19255 CAD 8 Bank of New York Mallon (The), New York 8 Bank of New York Mallo				2024/09/25							_
6 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2004(1995 CAD 3 395 JPY 382 220 106,310 108,219 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1995 CAD 142 JPY 15 232 107,411 108,220 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 144 JPY 15 232 107,411 108,220 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 144 JPY 15 232 107,411 108,220 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 144 JPY 15 232 108,216 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 199 JPY 10 250 108,338 108,219 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 199 JPY 10 250 108,338 108,219 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 199 JPY 4 892 108,332 108,239 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 4 JPY 4 892 108,332 108,239 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 3 JPY 292 108,532 108,230 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 3 JPY 292 108,532 108,230 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,532 108,021 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 3 JPY 292 108,533 108,021 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,533 108,021 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 3 JPY 292 108,533 108,021 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,533 108,021 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,533 108,021 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,533 108,021 6 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,533 108,021 7 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,533 108,021 7 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,533 108,021 7 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(1905 CAD 2 JPY 292 108,533 108,021 7 Bank of New York Mallon (Thu), New York A-1+ 2004(· //									_
6 Bank of New York Melor (The), New York									,	,	_
6 Stark of New York Maleon (The), New York A-1+ 2024(19)25 CAD 142 JPY 15232 (10)7.411 108.200 6 Stark of New York Maleon (The), New York A-1+ 2024(19)25 CAD 99 JPY 10.500 (100.338 108.219 6 Stark of New York Maleon (The), New York A-1+ 2024(19)25 CAD 99 JPY 10.500 (100.338 108.219 6 Stark of New York Maleon (The), New York A-1+ 2024(19)25 CAD 99 JPY 5.432 (100.056 108.229 6 Stark of New York Maleon (The), New York A-1+ 2024(19)25 CAD 46 JPY 5.432 (100.056 108.229 6 Stark of New York Maleon (The), New York A-1+ 2024(19)25 CAD 46 JPY 45 JPY 10.00.056 108.229 6 Stark of New York Maleon (The), New York A-1+ 2024(19)25 CAD 46 JPY 40 JPY 10.00.056 108.229 6 Stark of New York Maleon (The), New York A-1+ 2024(19)25 CAD 4 JPY 40		, ,,									_
6 Bank of New York Mellor (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 99 JPY 10.920 106,235 108,219 6 Bank of New York Mellor (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 99 JPY 7.359 107,088 108,229 6 Bank of New York Mellor (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 99 JPY 7.359 107,088 108,229 108,230 108,		, ,,							,		_
6 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 99 JPY 10 520 10 6338 108.279 6 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 6 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 6 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 6 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 6 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 6 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 6 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 7 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 7 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 7 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 7 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 7 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 7 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 7 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 7 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD 9 Bank of New York Medican (The), New York A -1+ 202440925 CAD											_
6 Bank of New York Mellon (Time), New York 6 A-1+ 2024049755 CAD 6 Bank of New York Mellon (Time), New York A-1+ 2024049755 CAD 6 Bank of New York Mellon (Time), New York A-1+ 2024049755 CAD 6 Bank of New York Mellon (Time), New York A-1+ 2024049755 CAD 6 Bank of New York Mellon (Time), New York A-1+ 2024049755 CAD 6 Bank of New York Mellon (Time), New York A-1+ 2024049755 CAD 6 Bank of New York Mellon (Time), New York A-1+ 2024049755 CAD 7 Bank of New York Mellon (Time), New York A-1+ 2024049755 CAD 8 Bank of New York Mellon (Time), New York A-1+ 2024049755 CAD 9 Bank of New York Mellon (T									,		
6 Bark of Naw York Mellon (The), New York											_
6 Bark of New York Mellon (The), New York		, ,									-
6 Bark of New York Mellon (The), New York											-
6 Barric of New York Mellon (The), New York									,		-
6 Bank of New York Mellon (The), New York						•					_
6 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 1 JPY 155 106,299 108,000 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 SEK 1602 CAD 1 JPY 135 106,299 108,000 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 19115 SEK 146 195 7,648 7,516 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 19115 SEK 146 195 7,648 7,516 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 352 SEK 265 7,543 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 267 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 294 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 294 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 294 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 195 SEK 195 7,638 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 195 SEK 195 7,638 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 295 SEK 195 SEK 195 7,633 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 195 SEK 195 7,633 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 195 SEK 195 7,633 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 195 8 SEK 195 7,633 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 195 8 SEK 195 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 195 8 SEK 195 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 195 8 SEK 195 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 195 8		Bank of New York Mellon (The), New York						292	106,182	108,148	-
6 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 1 JPY 135 106,299 106,000 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 19115 SEK 146 195 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 35 CAD 35 SEK 34,99 7,588 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 35 SEK 34,99 7,588 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 35 SEK 2653 7,633 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 294 SEK 224 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 270 SEK 2056 7,622 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 270 SEK 2056 7,622 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 270 SEK 89 7,638 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 216 SEK 189 7,638 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 216 SEK 189 7,638 7,620 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 5 SEK 52 7,633 7,620 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 5 SEK 52 7,633 7,620 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 5 SEK 52 7,633 7,620 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 5 SEK 27 7,534 7,631 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 5 SEK 27 7,534 7,630 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 5 SEK 27 7,534 7,630 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7,534 7,630 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7,534 7,630 7,630 7 Bank of New York Mellon (The), New York A -1 + 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7,534 7,630 7	6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25		2		202	106,878	108,021	-
7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 19 115 SEK 16 195 F.648 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 453 SEK 34.99 7.588 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 352 SEK 2.653 7.543 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 352 SEK 2.653 7.543 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 2.647 7.639 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 270 SEK 2.666 7.622 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 270 SEK 2.666 7.623 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 270 SEK 2.666 7.623 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 216 SEK 1.662 7.639 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 216 SEK 1.662 7.639 7.616 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 52 7.663 7.620 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 52 7.663 7.621 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 22 7.663 7.620 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 22 7.663 7.601 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7.644 7.608 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7.644 7.608 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 21 7.630 7.600 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 21 7.630 7.600 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 21 7.690 7.769 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 11 7.769 7.769 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 11 7.769 7.769 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 11 7.769 7.769 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 11 7.769 7.769 7 Bank of New York Medion (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 11 7.769 7.769 7 Bank of New York Medio	6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1	JPY	151	107,857	107,857	_
7 Bank of New York Mellon (The), New York 7 Bank of New York Mellon (The), New York 7 Bank of New York Mellon (The), New York 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/09/25 CAD 352 SEK 34,39 7,5616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 2,263 7,543 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 2,27 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 2,207 7,629 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 218 SEK 18,99 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 218 SEK 18,99 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 216 SEK 18,99 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 52 7,653 7,620 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 36 7,627 7,611 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 36 7,627 7,611 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7,641 7,608 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7,641 7,608 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 25 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 25 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 25 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 25 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,769 7,76	6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1	JPY	135	106,299	108,000	_
7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 352 SEK 3 4,99 7,588 7,516 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 352 SEK 2 6,53 7,543 7,616 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 270 SEK 2 0,66 7,622 7,616 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 270 SEK 2 0,66 7,622 7,616 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 270 SEK 1 8,89 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 216 SEK 1 8,99 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 216 SEK 1 8,99 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 2 7 SEK 52 7,653 7,620 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 36 7,627 7,651 7,610 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 36 7,627 7,651 7,603 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 36 7,627 7,631 7,600 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7,644 7,608 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 27 7,633 7,606 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 8 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 8 Bank of New York Mellon (Tibe), New York A 1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 9 SEK 2	7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	SEK	1 602	CAD	212	0,133	0,131	_
7 Bank of New York Mellon (The), New York 7 Bank of New York Mellon (The), New York 7 Bank of New York Mellon (The), New York 7 Bank of New York Mellon (The), New York 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 294 SEK 265 7,533 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 270 SEK 206 7,22 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 270 SEK 1899 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 216 SEK 1899 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 216 SEK 1652 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 5 SEK 52 7,653 7,820 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 5 SEK 36 7,627 7,611 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 5 SEK 36 7,627 7,611 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 3 SEK 27 7,554 7,608 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 3 SEK 27 7,543 7,608 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 3 SEK 27 7,530 7,003 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 3 SEK 27 7,530 7,003 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 3 SEK 27 7,530 7,003 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 3 SEK 27 7,530 7,003 7 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 3 SEK 17,769 7,769 7,769 7,769 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 9 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 9 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 9 Bank of New York Mellon (The), New York 8 A1+ 2024/99/25 CAD 5 SEK 1 7,600 7,600 9 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank	7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	19 115	SEK	146 195	7,648	7,616	_
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/99/25 CAD 352 SEK 2 63 7,643 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/99/25 CAD 294 SEK 2 247 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/99/25 CAD 248 SEK 2 965 7,622 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/99/25 CAD 2 16 SEK 1 652 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/99/25 CAD 7 SEK 52 7,653 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/99/25 CAD 7 SEK 52 7,633 7,611 8 An Oliver York Mellon (The), New York A-1+ 2024/99/25 CAD 3 SEK 25 7,583 7,601 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 20	7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	453	SEK	3 439	7.588		_
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 294 SEK 2 47 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 270 SEK 2,968 7,622 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 216 SEK 1,899 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 7 SEK 52 7,633 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 5 SEK 52 7,633 7,611 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 22 7,583 7,611 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 22 7,583 7,608 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/0											_
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 248 SEK 2 0.66 7,622 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 246 SEK 1 682 7,639 7,616 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 7 SEK 52 7,639 7,616 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 7 SEK 52 7,633 7,610 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 4 SEK 27 7,544 7,608 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 3 SEK 21 7,603 7,608 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 3 SEK 21 7,600 7,600 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 20		()							,		_
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 248 SEK 1 899 7,648 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 216 SEK 1 652 7,633 7,620 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 5 SEK 52 7,653 7,620 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 5 SEK 3 7,627 7,611 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD 3 SEK 25 7,533 7,600 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD - SEK 1 7,690 7,600 8 Ank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09/25) CAD - SEK 1 7,600 7,600 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(0		, ,									_
7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/19925 CAD 216 SEK 1 652 7,639 7,616 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/19925 CAD 5 SEK 36 7,627 7,611 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/19925 CAD 4 SEK 27 7,544 7,603 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/1925 CAD 3 SEK 25 7,583 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/1925 CAD 3 SEK 25 7,583 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/1925 CAD 3 SEK 21 7,630 7,603 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/1925 CAD — SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/19025											_
Bank of New York Mellon (The), New York											_
Bank of New York Mellon (The), New York		, ,									_
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 25 7,583 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 3 SEK 25 7,583 7,603 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,600 7,603 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,600 7,600 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,600 7,600 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,500 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 527 SGD 26 230 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 627 SGD 602 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 474 SGD 455 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 433 SGD 416 0,962 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 200 0,968 8 Bank of New York Mell											
7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 3 SEK 25 7,583 7,606 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD - SEK 1 7,630 7,603 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD - SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD - SEK 1 7,600 7,600 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD - SEK 1 7,600 7,600 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD - SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD - SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD - SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD - SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 627 SGD 602 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 474 SGD 455 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 433 SGD 455 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 433 SGD 416 0,962 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 334 SGD 341 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 335 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A.1+ 2024/109/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York M											-
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,630 7,603 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 8,000 8,000 8,000 8,000 8,000 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 8,000 8,00											-
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09)25 CAD — SEK 1 7,769 7,769 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09)25 CAD — SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09)25 CAD — SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09)25 CAD — SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09)25 CAD 627 SGD 602 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09)25 CAD 474 SCD 455 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09)25 CAD 433 SCD 441 0,962 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024(09)25		, ,,									-
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD — SEK 1 7,600 7,600 7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD — SEK 1 8,000 8,000 8,000 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD — SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 50 26 230 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 627 SGD 602 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 627 SGD 602 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 474 SGD 455 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 354 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 354 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 354 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 354 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,960 0,967 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 4 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 9,868 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 9,868 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 9,868 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 9,855 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 9,855 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 9,855 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-									,		-
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD — SEK 1 7,250 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD — SEK 1 7,250 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 5CAD 27 240 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 627 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 627 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 627 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 474 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 433 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 433 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0.963 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0.963 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0.961 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0.961 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0.961 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD A 0.958 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.957 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.955 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.955 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.955 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.955 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.955 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.955 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.955 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0.935 Bank of						-					-
7 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SEK 1 7,250 7,250 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 627 SGD 622 30 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 627 SGD 602 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 474 SGD 455 0,960 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 33 SGD 416 0,962 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 334 SGD 341 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 334 SGD 341 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,961 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,961 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,960 0,967 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,960 0,967 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD A SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD B SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD B SGD 9 0,963 0,966 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD B SGD 9 0,963 0,966 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD B SGD 9 0,963 0,966 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD B SGD 9 0,963 0,966 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD B SGD 9 0,963 0,966 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD B SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 3 677 289 USD 2 682 911 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 47750 USD 3506 0,734 0,743 9 Bank of New York Mello	7					-		1			-
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York A -1+ 2024/09/25 CAD	7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	_	SEK	1	8,000	8,000	_
8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD A-74 SGD A-75 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD A-74 SGD A-75 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD A-74 SGD A-75 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD A-74 SGD A-75 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD A-75 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD Bank of New York Mellon (The), New York Bank of New York Mellon	7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	_	SEK	1	7,250	7,250	_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 433 SGD 416 0,962 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 354 SGD 341 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,961 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,960 0,967 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 4 SGD 4 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 4 SGD 4 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,957 0,957 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 0,955 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 0,955 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 0,955 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,957 0,957 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 3 677 289 USD 2 682 911 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 3 69 953 USD 51 074 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 47 778 USD 34 858 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 47 778 USD 36 056 0,734 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 47 750 USD 36 050 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1	8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	27 240	SGD	26 230	0,963	0,968	_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 354 SGD 341 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,961 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,960 0,967 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,960 0,967 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 4 SGD 4 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,957 0,957 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 0,955 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 0,955 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 35 056 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 1315 USD 959 0,730 0,743 9 Bank of New York Mel	8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	627	SGD	602	0,960	0,968	_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 354 SGD 341 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 303 SGD 290 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 10 SGD 9 0,963 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,961 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,960 0,967 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 8 SGD 8 0,960 0,967 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 4 SGD 4 0,958 0,968 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,957 0,957 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 0,955 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 0,955 0,955 8 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD - SGD - 1,000 1,000 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 35 056 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 100 1315 USD 959 0,730 0,743 9 Bank of New York Mel	8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	474	SGD	455	0.960	0.968	_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The			A-1+				SGD				_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The				2024/09/25					,	,	_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 10 A-1+ 2024/09/25 CAD 69 953 USD 51 074 0,730 0,743 10 Bank of New York Mellon (The), New York 10 A-1+ 2024/09/25 CAD 47 750 USD 35 056 0,734 0,743 11 Bank of New York Mellon (The), New York 11 Bank of New York Mellon (The), New York 12 CAD 40 891 USD 650 0,730 0,743 13 Bank of New York Mellon (The), New York 14 CAD 40 891 USD 650 0,730 0,743 15 Bank of New York Mellon (The), New York 16 CAD 40 891 USD 650 0,730 0,743 16 Bank of New York Mellon (The), New York 17 CAD 40 891 USD 650 0,730 0,743 18 Bank of New York Mellon (The), New York 18 CAD 40 891 USD 650 0,730 0,743 19 Bank of New York Mellon (The), New York 19 Bank of New York Mellon (The), New York 10 CAD 40 891 USD 650 0,734 0,743 10 Ba											_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The									,		_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The											_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The	-										_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 CAD 9 Bank of New York Mellon (The), New York 8 CAD 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York											_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 8 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The						4		4			_
8 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 3 677 289 USD 2 682 911 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 100 724 USD 73 494 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 69 953 USD 51 074 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 47 778 USD 34 858 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 2 Bank of New York Mellon (The), New York 3 A-1+ 2024/09/25 CAD 47 750 USD 35 056 0,734 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 3 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 47 750 USD 35 056 0,734 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 13 15 USD 959 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 891 USD 650 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 825 USD 602 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 825 USD 602 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 825 USD 602 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 25 USD 18 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 25 USD 18 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 23 USD 17 0,730 0,742 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 17 USD 12 0,734 0,742						_		_			-
9 Bank of New York Mellon (The), New York 10 A-1+ 2024/09/25 CAD 825 USD 602 0,730 0,743 11 Bank of New York Mellon (The), New York 11 Bank of New York Mellon (The), New York 12 CAD 604 USD 444 0,734 0,743 13 Bank of New York Mellon (The), New York 14 CAD 604 USD 18 0,730 0,743 15 Bank of New York Mellon (The), New York 15 CAD 25 USD 18 0,730 0,743 16 Bank of New York Mellon (The), New York 17 0,730 0,742 18 Bank of New York Mellon (The), New York 18 CAD 17 USD 17 0,730 0,742 18 Bank of New York Mellon (The), New York 18 CAD 17 USD 17 0,734 0,742		, ,,				-		_			-
9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 69 953 USD 51 074 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 47 778 USD 34 858 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 47 750 USD 35 0.56 0,734 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 47 750 USD 35 0.56 0,734 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 1 315 USD 959 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 891 USD 650 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 825 USD 602 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 604 USD 444 0,734 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 1 A-1+ 2024/09/25 CAD 25 USD 18 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York 2 Bank of New York Mellon (The), New York 3 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 25 USD 18 0,730 0,742 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 23 USD 17 0,730 0,742 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 23 USD 17 0,730 0,742 9 Bank of New York Mellon (The), New York 4 A-1+ 2024/09/25 CAD 23 USD 17 0,730 0,742						-					-
9 Bank of New York Mellon (The), New York											64
9 Bank of New York Mellon (The), New York											2
9 Bank of New York Mellon (The), New York 9 Bank of New York Mellon (The											1
9 Bank of New York Mellon (The), New York											1
9 Bank of New York Mellon (The), New York						47 750		35 056			1
9 Bank of New York Mellon (The), New York	9	Bank of New York Mellon (The), New York		2024/09/25	CAD	1 315	USD	959	0,730	0,743	_
9 Bank of New York Mellon (The), New York	9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	891	USD	650	0,730		_
9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 604 USD 444 0,734 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 25 USD 18 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 23 USD 17 0,730 0,742 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 17 USD 12 0,734 0,742											_
9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 25 USD 18 0,730 0,743 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 23 USD 17 0,730 0,742 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 17 USD 12 0,734 0,742											_
9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 23 USD 17 0,730 0,742 9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 17 USD 12 0,734 0,742											_
9 Bank of New York Mellon (The), New York A-1+ 2024/09/25 CAD 17 USD 12 0,734 0,742											_
		, ,,									_
Acuis et passits derives – contrats a terme			77.11	EUE 1/00/EU	O/ID		300	14	5,754	J,17L	
		Action et passirs derives – contrats à terme									76

^{*} La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

^{**} Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 août 2024 et 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- · le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers		Montants compensés		Montants non o	Montants nets	
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions- cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 août 2024 Actifs dérivés de gré à gré Passifs dérivés de gré à gré	80 \$ (4)	- \$ -	80 \$ (4)	(4) \$ 4	- \$ -	76 \$ _
Total	76 \$	- \$	76 \$	- \$	- \$	76 \$
Au 31 août 2023 Actifs dérivés de gré à gré Passifs dérivés de gré à gré	6 \$ (6)	- \$ -	6 \$ (6)	(6) \$ 6	- \$ -	- \$ -
Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 août 2024 et 2023, le Mandat ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions mondiales CIBC (le *Mandat*) cherche à procurer aux investisseurs une plus-value du capital à long terme en investissant dans des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde.

Stratégies de placement : Le Mandat peut employer une combinaison de styles de placement, comme les stratégies de croissance, de valeur et de base dans le cadre de ses décisions de placement et analysera plusieurs critères de placement dans le cadre du processus de gestion de placements, tels que la sélection des pays/régions, la pondération des devises, la sélection de titres et la répartition sectorielle. Le choix des titres sera fondé principalement sur l'approche ascendante détaillée.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 août 2024 et 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 31 août 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	
Consommation discrétionnaire	0,4
Biens de consommation de base	0,5
Énergie	0,4
Services financiers	0,5
Industrie	0,4
Matériaux	0,6
Actions internationales	
Danemark	1,6
France	5,6

Au 31 août 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Allemagne	0,8
Irlande	1,5
Israël	0,3
Italie	0,6
Japon	6,8
Pays-Bas	2,3
Singapour	0,6
Espagne	1,0
Suède	0,3
Suisse	1,5
Royaume-Uni	7,5
Actions américaines	
Services de communications	6,3
Consommation discrétionnaire	7,1
Biens de consommation de base	4,2
Énergie	3,5
Services financiers	9,6
Soins de santé	7,7
Industrie	4,4
Technologies de l'information	20,3
Matériaux	0,4
Immobilier	1,0
Services publics	0,3
Autres actifs, moins les passifs	2,0
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 août 2024 et 2023, le Mandat ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 31 août 2024 et 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 août 2024

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	5 366	40,6
EUR	804	6,1
GBP	481	3,6
JPY	439	3,3
DKK	105	0,8

Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	4 691	46,1
EUR	675	6,6
GBP	468	4,6
JPY	466	4,6
DKK	105	1,0
CHF	103	1,0

Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2024 et 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 août 2024	31 août 2023
Incidence sur l'actif net		20
(en milliers de dollars)	73	66

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 août 2024 et 2023, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2024 et 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

		Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)		
Indice(s) de référence	31 août 2024	31 août 2023		
Indice mondial MSCI	96	78		

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 août 2024 et 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 août 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Actions	12 726	_	_	12 726
Actifs dérivés	-	80	_	80
Total des actifs financiers	12 726	80	-	12 806
Passifs financiers				
Passifs dérivés	-	(4)	_	(4)
Total des passifs financiers	-	(4)	-	(4)
Total des actifs et des passifs financiers	12 726	76	_	12 802

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2023

Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
9 972	_	-	9 972
_	6	-	6
9 972	6	-	9 978
_	(6)	-	(6)
-	(6)	-	(6)
9 972	-	-	9 972
	9 972 - 9 972	9 972 - 6 9 972 - 6 - (6) - (6)	(en milliers de dollars) (en milliers de dollars) (en milliers de dollars)

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Mandat ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Mandats privés CIBC - Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (individuellement, le Mandat, et collectivement, les Mandats) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (la déclaration de fiducie). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (le gestionnaire). Le gestionnaire est également le fiduciaire, le conseiller en valeurs, l'agent chargé de la tenue des registres, et l'agent de transfert des Mandats.

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat pourrait prendre fin ou des catégories supplémentaires pourraient être offertes.

Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

Catégories	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé de revenu d'actions CIBC	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC
Catégorie Plus	✓	√	√		✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	√	√	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	√	√	✓	✓	√	✓
Catégorie Plus-H		√					
Catégorie Plus-H T4		✓					
Catégorie Plus-H T6		✓					
Catégorie C	✓		√			✓	✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	√	√	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	√	√	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	√	√	✓	✓	√	✓
Catégorie Plus-FH		✓					
Catégorie Plus-FH T4		✓					
Catégorie Plus-FH T6		✓					
Catégorie Plus-N	✓	✓	√	√	✓	✓	√
Catégorie Plus-N T4	✓	✓	√	√	✓	√	√
Catégorie Plus-N T6	✓	✓	√	√	✓	√	√
Catégorie Plus-NH		✓					
Catégorie Plus-NH T4		✓					
Catégorie Plus-NH T6		✓					
Catégorie I	✓		√			√	√
Catégorie O	√	✓	√	√	✓	✓	√
Catégorie OH		✓					
Catégorie S		√					
Catégorie SM	√		√			√	√
Catégorie SMH		✓					

Catégories	Mandat privé d'actions américaines CIBC	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC	Mandat privé d'actions internationales CIBC	Mandat privé d'actions mondiales CIBC	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Mandat privé d'actifs réels CIBC
Catégorie Plus	✓		✓	✓	√	√
Catégorie Plus T4	✓		✓	✓	√	√
Catégorie Plus T6	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-H	✓		√	✓	√	✓
Catégorie Plus-H T4	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-H T6	✓		√	√	√	√
Catégorie C	✓		√		√	
Catégorie Plus-F	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-F T4	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-F T6	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-FH	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-FH T4	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-FH T6	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-N	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-N T4	✓		√	√	√	√
Catégorie Plus-N T6	✓		✓	√	√	√
Catégorie Plus-NH	✓		✓	✓	√	√
Catégorie Plus-NH T4	✓		✓	✓	√	✓
Catégorie Plus-NH T6	✓		✓	✓	√	✓
Catégorie I	✓		√		√	
Catégorie O	✓	√	√	√	√	√
Catégorie OH	✓		✓	√	√	✓
Catégorie S						√
Catégorie SM	✓		√		√	√
Catégorie SMH						

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Le 29 juin 2023, les parts de catégorie A ont été dissoutes et les actifs des porteurs de parts ont été transférés aux parts de catégorie Plus. Auparavant, les parts de catégorie A n'étaient offertes qu'aux investisseurs qui participaient au programme Frontières. Ce programme investissait dans divers Mandats qui formaient un Portefeuille Frontières. Les parts de catégorie A étaient offertes sans frais d'acquisition et les investisseurs ne payaient pas de commission à l'achat de parts de catégorie A.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (collectivement, la catégorie Plus-F) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH T6, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (individuellement, la catégorie couverte) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la date de création) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (la date de début des activités) sont indiquées à la note intitulée Organisation du Mandat des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 31 août 2024. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 août 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Mandat sont établis pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 août 2024 ou 2023

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 6 novembre 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.
Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, Instruments financiers, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- Coût amorti Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la JVAERG) Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- Juste valeur par le biais du résultat net (la JVRN) Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandat classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 août 2024, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres des Mandats est établi de la façon suivante : les titres sont acquise et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est le prix de base rajusté ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période visée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisée et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisée(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section Actifs et passifs dérivés – swaps de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

I) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie (à l'exception des frais des fonds) sont prises en charge par le gestionnaire en contrepartie du paiement par le Mandat de frais d'administration fixes.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises	Nom de la devise	Abréviations des devises	Nom de la devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HUF	Forint hongrois
ARS	Peso argentin	IDR	Rupiah indonésienne
AUD	Dollar australien	ILS	Shekel israélien
BRL	Réal brésilien	INR	Roupie indienne
CAD	Dollar canadien	JPY	Yen japonais
CHF	Franc suisse	KES	Shilling kényan
CLP	Peso chilien	KRW	Won sud-coréen
CNY	Renminbi chinois	MXN	Peso mexicain
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malais
CZK	Couronne tchèque	NOK	Couronne norvégienne
DKK	Couronne danoise	NZD	Dollar néo-zélandais
EUR	Euro	PHP	Peso philippin
GBP	Livre sterling	PLN	Zloty polonais
HKD	Dollar de Hong Kong	RON	Leu roumain

Abréviations Nom de la devise Abréviations Nom de la devise des devises des devises

RUB Rouble russe TRY Nouvelle livre turque Dollar de Taïwan SEK Couronne suédoise TWD SGD Dollar de Singapour USD Dollar américain THB Baht thaïlandais ZAR Rand sud-africain

Autres Description

abréviations

CAAÉ Certificat américain d'actions étrangères

CDA Certificats de dépôt autrichien

OVC Obligation à valeur conditionnelle internationale

FNB Fonds négocié en Bourse

CIAÉ Certificat international d'actions étrangères IPN Billet de participation internationale

iShares Actions indicielles iUnits Parts indicielles

LEPOs Options de vente à bas prix d'exercice
MSCI Indice Morgan Stanley Capital

OPALS Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés

PERLES Rendement lié à des titres participatifs
FPI Fiducie de placement immobilier
CSAÉ Certificat suédois d'actions étrangères

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la date d'évaluation) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de Mcgraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la facon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Mandat, à l'exclusion du passif d'un Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC, le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés et cumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à même les frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés à la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (les frais d'administration fixes). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat autres que les frais des fonds imputés aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires de liduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais ides aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les distributions des frais de gestion) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribuée extremboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Mandats peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Mandats seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Mandats comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats

Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires des auditeurs et les frais des depôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat dobal de chaque Mandat.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le dépositaire) des Mandats. Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (STM CIBC) fournit certains services aux Mandats, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Mandats. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Mandats.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC
Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC
Mandat privé d'obligations mondiales CIBC
Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC
Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC
Mandat privé de revenu d'actions CIBC
Mandat privé d'actions canadiennes CIBC

(collectivement, les « Mandats »)

Mandat privé d'actions américaines CIBC
Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC
Mandat privé d'actions internationales CIBC
Mandat privé d'actions mondiales CIBC
Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC
Mandat privé d'actifs réels CIBC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Mandats, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Mandats aux 31 août 2024 et 2023 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Mandats conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Mandats. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Mandats avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la préparation et de la préparation et de la préparation et de la préparation d'états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Mandat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Mandats ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Mandats.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Mandats;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Mandats à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Mandats à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernet & young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada 21 novembre 2024



Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200 Montréal (Québec) H3B 4W5

> <u>1-888-888-3863</u> <u>www.investissementsrenaissance.ca</u> <u>info@gestiondactifscibc.com</u>